

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 2 juin 2023

DATE DE PUBLICATION : 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 20h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD - M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY – M. BARAY – Mme MANAÏ-AHMADI - Mme SOW – Mme CAYOUX – M. JOLIVET - Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF – Mme TORRES - Mme LAMA – M. FAURE - M. GUEDJ - Mme LOISEAU – M. BALABAN - Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- Mme DURAND à M. GUEDJ

ABSENT :

- M. TAVARES

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme CAYOUX

OBJET :
Modification de la tarification des activités péri et extrascolaires

OBJET :
**Modification de la tarification des activités péri et
extrascolaires**

Directeur de pôle : Frédéric PAY

Service : Péri et extrascolaires

Affaire suivie par : Malika GUILLIN-VOLLETTE

Mme PASCAUD : A la suite d'un problème technique de pagination sur la délibération du 13 avril 2023, il convient de délibérer de nouveau sur ce point, dont l'objet est rappelé ci-dessous :

Les activités péri et extrascolaires sont mises en place afin de répondre aux besoins de garde des familles. Souhaitant s'inscrire dans une démarche affirmée de qualité éducative, la municipalité a su valoriser les actions et organisations des activités péri et extrascolaires auprès des partenaires institutionnels et éducatifs que sont la DRAJES, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Répondant aux attendus réglementaires et qualitatifs, la ville est labellisée au titre du Plan Mercredi et bénéficie du soutien financier de la CAF pour l'ensemble des accueils collectifs de mineurs, dont la pause méridienne maternelle valorisée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale depuis septembre 2022.

Au regard de la situation économique et inflationniste actuelle, il est proposé de réviser l'ensemble des tarifs des activités péri et extrascolaires comme suit, pour une application au 10 juillet 2023 :

Tarifs pause méridienne :

Tranches quotients	QF mini	QF maxi	Tarif commune	Tarif mensuel	Tarif PAI commune	Tarif mensuel	Tarif HC	Tarif mensuel	Tarif PAI HC	Tarif mensuel
1	0,00	197,00	1,00 €	14,00 €	0,67 €	9,33 €	2,00 €	28,00 €	1,33 €	18,67 €
2	197,01	264,00	1,20 €	16,80 €	0,80 €	11,20 €	2,40 €	33,60 €	1,60 €	22,40 €
3	264,01	331,00	1,40 €	19,60 €	0,93 €	13,07 €	2,80 €	39,20 €	1,87 €	26,13 €
4	331,01	398,00	1,60 €	22,40 €	1,07 €	14,93 €	3,20 €	44,80 €	2,13 €	29,87 €
5	398,01	532,00	1,80 €	25,20 €	1,20 €	16,80 €	3,60 €	50,40 €	2,40 €	33,60 €
6	532,01	666,00	2,00 €	28,00 €	1,33 €	18,67 €	4,00 €	56,00 €	2,67 €	37,33 €
7	666,01	710,00	2,20 €	30,80 €	1,47 €	20,53 €	4,40 €	61,60 €	2,93 €	41,07 €
8	710,01	800,00	2,20 €	30,80 €	1,47 €	20,53 €	4,80 €	67,20 €	3,20 €	44,80 €
9	800,01	911,00	2,60 €	36,40 €	1,73 €	24,27 €	5,20 €	72,80 €	3,47 €	48,53 €
10	911,01	1 050,00	2,80 €	39,20 €	1,87 €	26,13 €	5,60 €	78,40 €	3,73 €	52,27 €
11	1 050,01	99 999,99	3,00 €	42,00 €	2,00 €	28,00 €	6,00 €	84,00 €	4,00 €	56,00 €

Tarif Adulte (tarif max HC)	Nouveau Tarif	Tarif Majoré	présence sans avoir prévenu	Tarif Hébergé	Nouveau Tarif
	6,00 €		6,00 €		Tarif maxi chalettois 3,00€

Accueil Matin		Accueil soir	
Tranches QF	Nouveau Tarif	Tranches QF	Nouveau Tarif
QF<398	0,80 €	QF<398	0,95 €
398,01 à 800	1,20 €	398,01 à 800	1,35 €
QF>800	1,50 €	QF>800	1,65 €

Tarifs ALSH, mercredis et vacances scolaires :**Tarif prise en charge de l'enfant (accueil/car)**

Tarif	
Matin	Soir
0,50 €	0,50 €

Tarif nuit au centre
7,50 €

CHALETTOIS			Tarif 1/2 journée avec repas			Tarif journée avec repas		
Tranches	QF mini	QF maxi	nouveau tarif	part CAF	reste à charge	nouveau tarif	part CAF	reste à charge
1	0,00	197,00	4,55 €	2,70 €	1,85 €	8,05 €	5,40 €	2,65 €
2	197,01	264,00	4,90 €	2,70 €	2,20 €	8,70 €	5,40 €	3,30 €
3	264,01	331,00	5,85 €	2,70 €	3,15 €	10,35 €	5,40 €	4,95 €
4	331,01	398,00	6,15 €	2,70 €	3,45 €	10,65 €	5,40 €	5,25 €
5	398,01	532,00	6,25 €	2,70 €	3,55 €	10,85 €	5,40 €	5,45 €
6	532,01	666,00	6,55 €	2,70 €	3,85 €	11,15 €	5,40 €	5,75 €
7	666,01	710,00	6,85 €	2,70 €	4,15 €	11,35 €	5,40 €	5,95 €
8	710,01	800,00	6,85 €		6,85 €	11,75 €		11,75 €
9	800,01	911,00	7,55 €		7,55 €	12,35 €		12,35 €
10	911,01	1 050,00	7,75 €		7,75 €	12,65 €		12,65 €
11	1 050,01	99 999,99	7,85 €		7,85 €	12,75 €		12,75 €
CHALETTOIS			Tarif 1/2 journée sans repas			Tarif journée sans repas (PAI)		
Tranches	QF mini	QF maxi	nouveau tarif	part CAF	reste à charge	nouveau tarif	part CAF	reste à charge
1	0,00	197,00	3,55 €	2,70 €	0,85 €	7,75 €	5,40 €	2,35 €
2	197,01	264,00	3,90 €	2,70 €	1,20 €	8,30 €	5,40 €	2,90 €
3	264,01	331,00	4,45 €	2,70 €	1,75 €	9,90 €	5,40 €	4,50 €
4	331,01	398,00	4,45 €	2,70 €	1,75 €	10,15 €	5,40 €	4,75 €
5	398,01	532,00	4,45 €	2,70 €	1,75 €	10,25 €	5,40 €	4,85 €
6	532,01	666,00	4,55 €	2,70 €	1,85 €	10,50 €	5,40 €	5,10 €
7	666,01	710,00	4,65 €	2,70 €	1,95 €	10,65 €	5,40 €	5,25 €
8	710,01	800,00	4,65 €		4,65 €	11,05 €		11,05 €
9	800,01	911,00	4,95 €		4,95 €	11,50 €		11,50 €
10	911,01	1 050,00	4,95 €		4,95 €	11,75 €		11,75 €
11	1 050,01	99 999,99	4,95 €		4,95 €	11,80 €		11,80 €

FAMILLE HEBERGEE	Tarif 1/2 journée avec repas			Tarif journée avec repas		
	nouveau tarif	part CAF	reste à charge	nouveau tarif	part CAF	reste à charge
QF ≤ 710	4,95 €	2,70 €	2,25 €	12,75 €	5,40 €	7,35 €
QF > 710	4,95 €		4,95 €	12,75 €		12,75 €
FAMILLE HEBERGEE	Tarif 1/2 journée sans repas			Tarif journée sans repas (PAI)		
QF ≤ 710	7,85 €	2,70 €	5,15 €	11,80 €	5,40 €	6,40 €
QF > 710	7,85 €		7,85 €	11,80 €		11,80 €

Tarif non chalettois scolarisés sur Chalette

HORS COMMUNE	Tarif 1/2 journée avec repas			Tarif journée avec repas		
TRANCHES QF	nouveau tarif	part CAF	reste à charge famille	nouveau tarif	part CAF	reste à charge famille
QF ≤ 710	15,70 €	2,70 €	13,00 €	25,50 €	5,40 €	20,10 €
QF > 710	15,70 €		15,70 €	25,50 €		25,50 €
TRANCHES QF	Tarif 1/2 journée sans repas			Tarif journée sans repas uniquement pour les PAI		
QF ≤ 710	9,90 €	2,70 €	7,20 €	23,60 €	5,4	18,20 €
QF > 710	9,90 €		9,90 €	23,60 €		23,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU** le CGCT, notamment l'article L 2121-29**ENTENDU** les explications du rapporteur,**Après en avoir délibéré,****ADOpte** la nouvelle tarification des activités péri et extrascolaire telle que précisée dans les tableaux ci-dessus ;**PRECISE** que la modification de cette tarification est applicable à compter du 10 juillet 2023.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	29	
Votes contre	3	- Mme LAMA et son pouvoir, - Mme PRIEUX
Abstentions	1	- M. BALABAN

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
et le compte-rendu de la présente délibération ont
été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de
la date de sa publication.*

Pour extrait certifié, conforme,**Le Maire,****Franck DEMAUMONT.**